

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

**Session annuelle  
du Conseil d'administration**

**Rome, 6-10 juin 2011**

## **RESSOURCES, QUESTIONS FINANCIÈRES ET BUDGÉTAIRES**

Point 6 de l'ordre du  
jour



Distribution: GÉNÉRALE

**WFP/EB.A/2011/6-H/1/Corr.1**

24 mai 2011

ORIGINAL: ANGLAIS

## **RAPPORT DE LA DIRECTRICE EXÉCUTIVE SUR L'UTILISATION DES CONTRIBUTIONS ET LES DÉROGATIONS (ARTICLES XII.4 ET XIII.4 (g) DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL)**

### **RECTIFICATIF**

Dans le titre, il convient de remplacer la référence à l'article XIII.4 (g) du Règlement général par l'article XIII.4 (h) du Règlement général.

De plus, le paragraphe 1 devrait être libellé comme suit:

"Des renseignements sont donnés au Conseil, en application des articles XII.4 et XIII.4 (h) du Règlement général sur: i) l'utilisation des ressources en espèces sans restriction pour acheter des produits (article XII.4 du Règlement général); ii) les contributions en produits ou en services uniquement des gouvernements des pays en développement, des pays en transition économique et d'autres donateurs non habituels (article XIII.4 (f) du Règlement général); et iii) les dérogations au recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI) pour les contributions en nature destinées à financer des coûts d'appui directs (CAD) (article XIII.4 (g) du Règlement général)."

Le tirage du présent document a été restreint. Les documents présentés au Conseil d'administration sont disponibles sur Internet. Consultez le site Web du PAM (<http://www.wfp.org/eb>).